

Conditions générales : Chambres d'hôtes « Silence et Grillons »

Loger en chambre d'hôtes vous permet, de passer des vacances découvertes agréables, sortir de l'impersonnalité des structures touristiques habituelles et rayonner dans une région pour y découvrir ses charmes et vous imprégner de ses coutumes.

Il vous faut garder à l'esprit que dans une chambre d'hôtes vous partagez quelques heures ou quelques jours, d'une tranche de vie quotidienne avec les propriétaires. Par conséquent pour que la cohabitation demeure harmonieuse, il faut respecter le petit règlement interne qui garanti de préserver le caractère unique de ce type de logement et la vie privée des propriétaires.

Le meilleur accueil sera réservé à nos hôtes. Les propriétaires s'engagent à assurer personnellement l'accueil des vacanciers avec toutes les attentions souhaitables.

Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation de séjours en chambres d'hôtes. La propriété est réservée seulement aux locataires. Pas d'invitation surprise d'amis ou membres de la famille.

Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative des propriétaires.

La réservation devient effective dès que les hôtes auront fait parvenir aux propriétaires, un acompte de 25% du montant total du prix du séjour, avec un minimum d'une nuitée par chambre retenue et un exemplaire du contrat signé au plus tard à la date indiquée sur le contrat. Les prix s'entendent toutes charges comprises, taxe de séjour incluse. (La taxe de séjour est un impôt local, qui est inclus dans le prix de la location de l'hébergement, que les propriétaires reversent ensuite au trésor public.)

Les chambres sont disponibles à partir de 17h et doivent être libérées pour 10h le jour du départ. En cas d'arrivée tardive ou différée, il est de bon aloi que le client prévienne le propriétaire.

Les petits déjeuners sont habituellement servis de 8h30 et 9h30. Sur demande, ils peuvent être proposés plus tôt.

Le solde est à régler à l'arrivée chez les propriétaires. Les consommations et prestations supplémentaires non mentionnées au présent contrat seront à régler en fin du séjour aux propriétaires.

Toute annulation doit être notifiée par lettre ou e-mail (après appel téléphonique) aux propriétaires.

Si l'annulation intervient plus de 48h avant le début du séjour, l'acompte reste acquis aux propriétaires. Si l'annulation intervient moins de 48h avant le début du séjour, l'acompte reste acquis aux propriétaires qui se réservent le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis aux propriétaires.

Par mesure d'hygiène et d'allergies, les animaux ne sont pas acceptés.

La maison ainsi que les chambres sont non fumeur. Il est demandé de ne pas manger ni boire dans les chambres. Des tables et des chaises sont à disposition sur la terrasse et sur la propriété.

L'usage de la balançoire, qui est réservé aux enfants de 3 à 12 ans, est sous l'entière surveillance et responsabilité de leurs parents.

La piscine est accessible de 9h à 20h, sauf cas de force majeure.

Les propriétaires rappellent à leurs hôtes l'absence de surveillance de la piscine. Son usage est réservé uniquement aux membres de la famille des propriétaires et aux personnes séjournant en chambre d'hôtes.

L'usage de la piscine par les enfants est sous l'entière surveillance et responsabilité de leurs parents. Tous jeux trop bruyants pour d'autres hôtes ainsi que, tout jet d'objets est interdit dans et autour de la piscine.

Les usagers de la piscine s'engagent à prendre une douche avant le bain et à ne pas se baigner après avoir utilisé une crème ou huile solaire (respect de la qualité de l'eau), à accéder à l'espace piscine chaussés de sandales adaptées à cet usage, à utiliser un maillot réservé uniquement à l'usage de la baignade, à utiliser leurs propres serviettes de bain (les serviettes de toilettes des chambres ne sont pas destinées à être utilisées en dehors des chambres), à ne pas y apporter de nourriture ou boissons, à verrouiller le portillon après chaque entrée ou sortie de l'espace piscine.

Il est conseillé à tout utilisateur de la piscine d'être couvert par une assurance Responsabilité Civile défense et recours.

Les propriétaires déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de noyade.

Les propriétaires, sur manquements répétés, peuvent retirer l'autorisation qu'ils ont préalablement accordée sans dédommagement quel qu'il soit.